

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
POLE MOYENS ET MUTUALISATION  
SERVICE DE LA COORDINATION  
Bureau de la coordination régionale

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA  
[ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr](mailto:ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr)  
Tel : 01.82.52.42.85

Paris, le 19 OCT. 2018

N° 2018/ /SGAR/PMM/SC/BCR

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration de  
l'Etablissement public foncier d'Île-de-France

*à l'attention de Madame Isabelle ROQUES*

Objet : Délibérations n<sup>os</sup> A18-2-1 à A18-2-7 du Conseil d'administration du 5 octobre 2018  
Délibérations n<sup>os</sup> B18-4-1 à B18-4-8 / n<sup>os</sup> B18-4-10 à B18-4-22 / n<sup>os</sup> B18-4-A23 à  
B18-4-A28 du BUREAU du 5 octobre 2018

P.J. : 34 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France visées en objet, adoptées le 5 octobre 2018.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris



Michel CADOT

**Conseil d'Administration A18-2**  
**du 5 octobre 2018**

Délibération n° A18-2-3

**Objet : Constitution d'une filiale par l'EPF Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations,**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général, lors du conseil d'administration du 5 octobre 2018,

Valide la dénomination donnée à la Société par Actions Simplifiée (S.A.S)

Approuve les projets de statuts de la filiale et de pacte d'associés, et donne mandat au Directeur Général pour les finaliser, les compléter, et les signer ;

Autorise l'apport en capital de l'Etablissement public Foncier d'Ile-de-France à hauteur de 12 millions d'euros ;

Désigne le Directeur Général pour siéger à l'Assemblée Générale des associés ;

Désigne **M. Julien CHARLES** (SGAR) et **M. Denis GABRIEL** (C.R.) pour représenter l'Etablissement au Comité de contrôle.

  
Le Président

Le Préfet de Région  
Ile de France,  
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
  
Michel CADOT